

La **Fédération Québécoise de Biathlon** sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements de la fédération, spécifiques aux jeux du Québec, sont en vigueur.

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour ce sport. Cependant vous devrez consulter également les **Normes d'opération** (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité, les uniformes sur le site Internet de **SPORTSQUÉBEC** (http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php).

I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX

A) CATÉGORIES ADMISSIBLES DE LA FÉDÉRATION

CATÉGORIES	ÂGE	SEXE	ÉPREUVES *	DISTANCE
Filles juniors	13 à 14 ans	F	Individuelle	6 km
Filles juniors	13 à 14 ans	F	Vitesse	3 - 4,5 km
Filles juvéniles	11 à 12 ans	F	Individuelle	6 km
Filles juvéniles	11 à 12 ans	F	Vitesse	3 - 4,5 km
Garçons juniors	13 à 14 ans	G	Individuelle	6 km
Garçons juniors	13 à 14 ans	G	Vitesse	3 - 4,5 km
Garçons juvéniles	11 à 12 ans	G	Individuelle	6 km
Garçons juvéniles	11 à 12 ans	G	Vitesse	3 - 4,5 km

L'âge est déterminé au 31 décembre de l'année en cours.

*Si une région désire utiliser un autre format d'épreuve, celui-ci doit être approuvé au préalable par la Fédération. Selon la capacité du champ de tir disponible, les tirs peuvent être effectués à air comprimé (.177) sur une distance de 12m ou au petit calibre (.22) sur une distance de 50m.

B) AFFILIATION

Pour les épreuves de qualification pour les Jeux du Québec, les compétiteurs seront automatiquement membres d'un jour en payant les frais d'inscription de l'événement et les frais de licence d'un jour correspondant.

II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC, HIVER 2019

A) CATÉGORIES ADMISSIBLES

CATÉGORIES	ÂGE	SEXE	ÉPREUVES	DISTANCE
Filles juniors	13 à 14 ans	F	Vitesse	4,5 km
Garçons juniors	13 à 14 ans	G	Vitesse	4,5 km
Mixte	13 à 14 ans	2F-2G	Relais	12 km (4x 3km)

Du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2005

B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

Athlète : Maximum : 4 athlètes féminins
4 athlètes masculins

Minimum : 1 athlète

Entraîneurs : Maximum : 2
Minimum : 1

Accompagnateur : S'il y a un seul entraîneur, un accompagnateur sera permis.

* Pour l'épreuve du relais mixte les 2 athlètes féminins et les 2 athlètes masculins de la région ayant le plus haut pointage de la Finale provinciale seront sélectionnés afin de représenter la région. S'il advenait qu'une région ne dispose pas de 2 filles et 2 garçons : elle pourra combler la(les) position(s) libre(s) avec un(des) athlète(s) de l'autre genre afin de prendre le départ, mais ces équipes ne seront admissibles ni aux points ni aux médailles.

C) SPÉCIFICATIONS POUR LE PERSONNEL D'ENCADREMENT

Être âgé de 18 ans ou plus.

Avoir au minimum un entraîneur certifié entraîneur communautaire Or en biathlon.

Une personne de chaque sexe représenté par les athlètes est requise.

D) AFFILIATION ET MODALITÉS

Les compétiteurs et entraîneurs doivent être membre en règle de la Fédération.

E) **MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE**

Compétition régionale

- sélectionner les 4 meilleurs athlètes par genre des catégories juniors (13 à 14 ans) lors de la finale régionale;

F) **ADMISSIBILITÉ**

Région :

Une finale régionale doit avoir eu lieu l'année précédant la Finale des Jeux du Québec ainsi que l'année de la finale elle-même.

Athlète :

Avoir participé à la finale régionale et être identifié **Espoir**, par l'atteinte d'au moins un des critères suivants :

- Les athlètes étant éligible à être identifié Relève au-delà du quota de places disponibles; ou
- Les athlètes détenant au moins 50pts au pointage du circuit de la Coupe Québec en date du 27 janvier 2019; ou
- Les 4 meilleurs athlètes au cumulatifs de chaque genre aux événements de sélection régionale en vue d'événements de niveau provincial en date du 10 février 2019

ET

être membre de la FQB, âgé d'au moins 12 ans qui s'engage via le contrat d'athlète à se conformer au code de conduite à :

- S'entraîner au minimum sur une période de 10 mois par année en biathlon; et
- S'entraîner activement au minimum 4hrs par semaine; et
- Participer à au moins 2 séances spécifiques et supervisées en biathlon par semaine.

G) **LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE**

Le lieu d'appartenance de l'athlète sera l'adresse de son domicile.

« Le lieu d'appartenance de l'athlète sera l'adresse de son domicile, tel que mentionné sur son bulletin scolaire de l'année en cours*. L'athlète est présumé domicilier chez le parent ou tuteur avec lequel il passe la majorité de son temps. Si le bulletin scolaire comporte deux lieux de résidences, celui de la région de l'école fréquentée sera retenu.

*Note : Une personne a en vertu du code civil du Québec, un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domiciliés chez leurs tuteurs (article 80 du code civil). Dans le cas où les parents sont séparés, le domicile est situé là ou le mineur passe la majorité de son temps. »

H) **FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE**

Tir en position couché d'une distance de 12m sur des cibles de 15mm.

Un entraînement officiel devrait être tenu le jour précédant la première épreuve.

Une journée de pause prendra place entre les 2^e et 3^e épreuves.

L'épreuve Poursuite sera conduite avec des départs à intervalle prédéterminé de 5 secondes entre les compétiteurs. L'ordre de départ sera établi par une épreuve de qualification préalable disputée lors du même événement.

Tenue vestimentaire : Selon la météo, le jury de compétition est en droit d'exiger le port de la tuque, les contrôles à cet effet seront effectués à la vérification d'équipement. Se référer au point PF-5 des normes d'opération.

Tirage au sort : Le tirage au sort doit se faire la veille de chaque épreuve. Ce tirage aura lieu au club hôte.

I) SURCLASSEMENT

Le surclassement est autorisé dans la perspective de combler les places vacantes et non de renforcer une équipe. Aucun athlète juvénile ne peut prendre la place d'un athlète junior qui à l'âge requis pour la compétition qui se serait qualifié dans son groupe d'âge. Le surclassement est permis pour la catégorie juvénile (11-12 ans) en se basant sur les résultats obtenus lors de la finale régionale. L'athlète devra avoir 12 ans au 15 février 2019 pour participer à la finale des Jeux du Québec.

J) SUBSTITUTION

Permise en cas de blessure ou autre cas jugé pertinent en priorisant l'ordre au classement de la compétition régionale. Se référer au point PF-6 des normes d'opération.

K) EXCLUSION

Aucune

L) MÉDAILLES

Le nombre prévu de médailles distribuées lors de la Finale provinciale sera de :

Or : 6 (vitesse 2, relais 4)

Argent : 6 (vitesse 2, relais 4)

Bronze : 6 (vitesse 2, relais 4)

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs

M) SYSTÈME DE POINTAGE

Grille de points :

Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points
1	60	16	25	31	10	46	1
2	54	17	24	32	9	47	1
3	48	18	23	33	8	48	1
4	43	19	22	34	7	49	1
5	40	20	21	35	6	50	1
6	38	21	20	36	5	51	1
7	36	22	19	37	4	52	1
8	34	23	18	38	3	53	1
9	32	24	17	39	2	54	1
10	31	25	16	40	1	55	1
11	30	26	15	41	1	56	1
12	29	27	14	42	1	57	1
13	28	28	13	43	1	58	1
14	27	29	12	44	1	59	1
15	26	30	11	45	1	60	1

N) SYSTÈME DE CLASSEMENT DES RÉGIONS

Le cumulatif des points des épreuves individuelles et par équipe des compétiteurs par région sera utilisé pour déterminer la région gagnante et le classement de toutes les régions.

Pour tout changement à cette norme d'opération, la Fédération, le mandataire régional ou le COFJQ doit envoyer sa proposition par écrit à **SPORTSQUÉBEC**. **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.